

## Déchets du bâtiment

A rapporter à la  
DECHETERIE

Matériaux de construction  
et gravats inertes\*



Plâtre  
et  
placoplâtre



Moquette



Sanitaire (évier,  
baignoire...)



\*Le dépôt de déchets inertes étant soumis à une réglementation particulière, tous les déchets de construction ne peuvent y être acceptés. Il est préférable de faire la demande de dépôt auprès de la Communauté, au préalable.